



## L'INDEMNITAIRE OUVRIERS D'ÉTAT DU PROTOCOLE ENFIN PUBLIÉ !

Les arrêtés modifiant la Prime de Technicité Ouvriers (PTO) et la Prime Spécifique d'Habilitation (PSH) viennent d'être validés par la Fonction Publique et le budget, et sont parus ce jour au Journal officiel: [Lien direct vers l'arrêté PTO](#) et [Lien direct vers l'arrêté PSH](#).

Ces revalorisations se feront suivant les modalités suivantes :

	23/08/2017	au 01/01/2018	au 01/01/2019
Ouvriers DSNA avec PSH	+60€ sur la PTO	+20€ sur la PTO	+20€ sur la PSH
Ouvriers sauf ceux DSNA avec PSH	+60€ sur la PTO	+20€ sur la PTO	+20€ sur la PTO

Suite à ces évolutions, le montant fixe de la PTO et de la PSH évolueront donc :

PTO				
	2017	23/08/2017	01/2018	01/2019
OE sans PSH : Gp V,VI, VII et chefs d'équipe VI et VII	120€	180€	200€	220€
OE et Chefs d'équipe sans PSH : Gp HCCom, HCA, HCB, HCC	135€	195€	215€	235€
OE DSNA avec PSH	115€	175€	195€	
OE ENAC avec PSH	115€	175€	195€	215€
PSH				
OE DSNA		103,44		124,44
OE ENAC		103,44		

**L'augmentation de ces primes était une revendication protocolaire de FO. Nous avons été entendus !**

Ces revalorisations entraîneront, pour tous les Ouvriers d'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2019, une augmentation de 100€ par mois. Elles sont d'un montant équivalent au protocole 2013-2015. Avec le doublement de la prime d'intéressement (PIPC : passage de 100 à 200€ annuel), l'indemnitaire de ce protocole sera supérieur à celui de 2013-2015. Associé au maintien des effectifs, ce résultat fait-il un si mauvais protocole, comme l'affirment certains?

**Ces dernières semaines, FO a harcelé les services du Secrétariat Général de la DGAC pour que ces textes paraissent le plus rapidement possible.**

**Nous tenons à remercier celles et ceux qui ont œuvré ces derniers mois pour que les mesures indemnitaires des Ouvriers d'Etat du protocole soient appliquées.**

Retrouvez l'actualité des Ouvriers d'Etat sur notre site :

<http://www.fodgac.fr/fr/snpacm/ouvriers-etat/>

